

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

DECISION MUNICIPALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DON D'UN ANE MINIATURE
AU CENTRE EQUESTRE DES RIVES DE L'AA**

3.6 – Autres actes de gestion du domaine privé

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des Articles **L.2122-22-9°** et **L.2122-23** du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du **29 juin 2022** portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu le Budget Primitif **2023** de la Commune voté le **14 avril 2023**,

Considérant la possibilité pour le **Centre équestre des Rives de l'Aa** de disposer d'un âne miniature provenant de l'**E.A.R.L. L'Ile aux moutons** sise 934, Chemin des Valens – 07250 Rompon,

DECIDE :

Article 1^{er} : D'accepter le don de l'E.A.R.L. L'Ile aux moutons, à titre gracieux contre bons soins, de l'âne miniature **Mowgli**, de couleur pie, origine non constatée, né le 15 mars 2022 d'une valeur de 1500 € et immatriculé **52884840C**.

Article 2 : Ce don, grevé ni de conditions ni de charges, sera accueilli au Centre équestre des Rives de l'Aa.

Article 4 : La présente décision sera :

- Inscrite au registre des délibérations ;
- Mise en ligne sur le site internet de la Ville ;
- Transmise au Sous-Préfet de Dunkerque ;
- Transmise au Comptable des Finances Publiques.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GRAVELINES, le **13 SEP. 2023**
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Bertrand RINGOT

13 SEP. 2023

Reçu en Sous-Préfecture le

Mis en ligne sur le site de la Ville le

13 SEP. 2023